



ÉCOLE FRANÇAISE DE BELGRADE
FRANCUSKA ŠKOLA U BEOGRADU
Kablarska 31-35a - 11000 Belgrade - SERBIE
Tél. : 00 381 11 369 17 62
site : www.efb.rs/e-mail : efb.admi@efb.rs



PV du CE du 13/11/2025

Présents au Conseil d'établissement :

Représentants de l'administration : Mme Françoise LEROY, Proviseure ; Mrs Milan MARTINOVIC, Directeur exécutif ; Laurent PSALMON, CPE/Proviseur-adjoint, Zelimir VUKOVIC, Directeur du primaire.

Représentant du poste diplomatique : M Thibault HAIOUN

Représentant des parents d'élèves : Mme Sophie DE LA MORINIÈRE ; Mme Alexandra KARADAREVIC, M Dusan DENIC.

Représentants du personnel enseignant du 1er et 2d degré : Mmes Nathalie PETROFF, Carine CHERVILLE, Marie STOCHITCH ; M Richard LUKAWSKI.

Représentant du Personnel non enseignant : M Goran GAVRILOVIC

Représentants des élèves : Pavle BESLAC et Eva GRBOVIC (vice-présidente du CVL)

Excusés : M Vasseur, chef du secteur Europe, représentant de l'AEFE, Mme Brune LIQUARD, Consule, M Eric GRASSER, conseiller consulaire

Absente : Helena DJORDJEVIC, représentante des élèves

Vérification du quorum : sur 15 membres avec voix délibérative, 14 sont présents, la séance est ouverte à 17h08.

Le secrétariat de séance est assuré par Marie Stochitch

La proviseure, Mme Leroy, souhaite la bienvenue à tous les participants et les élus de cette année scolaire 2025-2026.

1 Adoption de l'ordre du jour avec l'ajout de deux points à la demande des représentants du personnel enseignant du second degré

-point homologation

-point dossier immobilier

Madame la Proviseure précise que ces points étaient bien prévus mais insérés en sous-points dans le point 3/point financier et le point 4/bilan de rentrée

Conditions du vote : 14 votants

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour avec les modifications est adopté à l'unanimité.

1 bis Adoption du procès-verbal

La séance débute par l'adoption du procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 23 juin 2025 figurant en PJ de la convocation, est mis au vote

PV du 23 JUIN 2025 :

Conditions du vote : 14 votants

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Le PV du 23/06/2025 est adopté à l'unanimité.

2 Installation des conseils et commissions

Mme LEROY présente l'ensemble des commissions installées pour le bon fonctionnement de l'établissement.

Elle rappelle le rôle du conseil d'établissement.

Le Conseil d'établissement est l'instance principale de l'établissement, compétente pour le 1er et le 2nd degré. cf Circulaire n°0732 du 21/06/2022.

1.1 Attributions

Le budget et le compte financier des établissements conventionnés, les orientations stratégiques de l'établissement font l'objet d'une information détaillée au conseil d'établissement.

Il est compétent pour tout ce qui concerne les questions pédagogiques et éducatives de l'établissement.

Il ne saurait se substituer à la direction de l'Agence ou de l'organisme gestionnaire dans les domaines qui leur sont propres.

Il adopte son règlement intérieur.

Sur la base des travaux préparatoires rapportés et présentés par le chef d'établissement, le conseil d'établissement :

1° Adopte :

- le projet d'établissement, sur proposition du conseil d'école et du conseil du second degré ;
- le règlement intérieur de l'établissement après consultation des instances préparatoires (conseil d'école, conseil du second degré et conseil des délégués pour la vie lycéenne) ;
- les horaires scolaires et le calendrier de l'année scolaire ;
- le plan annuel d'éducation à l'orientation ;
- le plan de formation continue des personnels de l'établissement dans toutes ses composantes, sur proposition de la cellule de formation continue ;
- le programme d'actions annuel du conseil école-collège ;
- le programme d'actions annuel contre toutes les formes de violence, de discrimination et de harcèlement ;
- le programme d'actions annuel d'éducation au développement durable et d'éducation à la citoyenneté ;

2° Emet un avis formé par un vote sur :

- la carte des emplois (création, suppression et transformation) des personnels de l'établissement ;
- les propositions d'évolution des structures pédagogiques ;
- le programme des activités de l'association sportive, lorsqu'elle existe ;
- le programme des activités des autres associations et des clubs fonctionnant au sein de l'établissement en tenant compte des autorisations temporaires d'occupation des locaux ;
- les questions d'hygiène, de sécurité pour l'ensemble de la communauté scolaire ;
- les questions d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail des personnels ;
- les questions relatives à l'accueil et à l'information des parents d'élèves, les modalités générales de leur participation à la vie de l'établissement ;
- la programmation et le financement des voyages scolaires ;
- l'organisation de la vie éducative ;
- les missions particulières attribuées aux personnels après présentation au conseil pédagogique ;
- l'accueil et la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- la restauration scolaire ;

-Le plan particulier de mise en sécurité (PPMS) de l'établissement est présenté pour information au conseil d'établissement.

-Un rapport sur le fonctionnement pédagogique et un bilan d'étape du projet d'établissement sont présentés au conseil d'établissement chaque année par le chef d'établissement.

-Le conseil d'établissement peut, à son initiative ou à la demande du chef d'établissement, donner un avis sur toute question intéressant la vie de l'établissement.

1.2 Elle rappelle la composition du CE.

Le conseil d'établissement est une instance tripartite composée en nombre égal de membres de droit représentant l'administration, de représentants des personnels de l'établissement et de représentants des parents d'élèves et des élèves.

Le nombre des membres de droit détermine le nombre des membres du conseil d'établissement. (EFB: administration 5 sièges) donc 4 sièges enseignants, 1 siège représentant des personnels administratifs et de service, 3 sièges parents d'élèves et 2 sièges représentants des élèves.

Le conseil d'établissement est présidé par le chef d'établissement ou, en cas d'empêchement, par son adjoint.

Le conseil d'établissement comprend, au titre des :

Membres siégeant avec droit de vote :

Les membres de l'administration

- le chef du poste diplomatique ou son représentant ;
- le chef d'établissement ;
- le ou les adjoints au chef d'établissement ;
- le directeur administratif et financier ou le secrétaire général ;
- le ou les directeurs des classes primaires.

Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation et des personnels administratifs et de service

Les représentants des parents d'élèves et des élèves du second degré

Membres siégeant à titre consultatif :

- le consul de France ou son représentant ;
- les conseillers consulaires de la circonscription concernée ;
- le vice-président du conseil des délégués pour la vie lycéenne ;
- le président de l'association des anciens élèves ou son représentant ;
- deux représentants du conseil de gestion dans les établissements conventionnés ;
- le coordonnateur délégué de la direction de l'AEFE, lorsque le poste existe ;

1.3 Fonctionnement

• Périodicité

Le conseil d'établissement se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins une fois par trimestre. Il peut être en outre réuni en séance extraordinaire à la demande du chef du poste diplomatique ou de son représentant, du chef d'établissement ou de la moitié au moins de ses membres ayant droit de vote, sur un ordre du jour précis.

• Convocation

Le chef d'établissement fixe les dates et heures des séances. Il envoie les convocations accompagnées du projet d'ordre du jour et des documents préparatoires, au moins huit jours francs à l'avance. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à un jour.

Le président peut inviter toute personne dont la contribution est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

• Quorum

Le conseil d'établissement ne peut siéger valablement que si le nombre de membres présents en début de séance est supérieur à la moitié des membres ayant droit de vote composant le conseil. Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil d'établissement est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de cinq jours et maximum de huit jours ; il siège alors valablement quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours.

• Ordre du jour

L'ordre du jour est établi par le chef d'établissement après inscription des questions ayant fait l'objet d'une demande préalable et adopté en début de séance.

• Procès-verbal

A chaque début de séance, le président fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance. Ce dernier est choisi à tour de rôle parmi les représentants des personnels et des parents d'élèves.

Le procès-verbal, établi sous la responsabilité du chef d'établissement, est transmis aux membres du conseil, à l'AEFE et aux autres entités dont relève éventuellement l'établissement.

Il est adopté à l'ouverture de la séance suivante, affiché dans les locaux de l'établissement pour une durée de quatre mois et sur le site internet. Les membres de la communauté éducative sont informés de la mise à disposition des procès-verbaux.

• Vote à bulletin secret

Le vote secret est de droit dès lors qu'un membre du conseil le demande.

Les membres du conseil sont soumis à l'obligation de discrétion.

En cas de partage égal des voix, la voix du président du conseil d'établissement est prépondérante.

Au titre des conseils et commissions obligatoires sont installés :

le conseil d'établissement, le conseil d'école, le conseil du second degré, le CESCE, le CVC, le CVL, le Conseil de discipline, la CHSCS, le CHSCT, la CFC

Au titre des commissions complémentaires sont installées :

La commission de restauration, la commission éducative, la CDS et la cellule de veille auxquelles s'ajoute le groupe de travail sur le changement de nom de l'école.

3 Point financier

M. Martinovic annonce que l'année 2025 est une bonne année qui nous permet d'entrer dans un cycle positif. Ce bilan devrait encore s'améliorer puisque l'on a dépassé les 500 élèves (516).

La direction travaille avec la Commission financière pour améliorer les salaires. Il y a de bonnes pistes mais il préfère attendre l'AG des personnels pour en parler.

Il reste un point d'amélioration concernant les voyages : ils ont coûté 13 000 euros cette année à l'École. Le prix est souvent sous-estimé car les billets d'avion coûtent souvent plus chers que prévu et l'école doit compenser la différence de prix. En moyenne, on perd 1800 euros par voyage.

Concernant les impayés, on observe une nette amélioration puisque 100% des frais de l'année dernière ont été recouverts. Il y a encore 200 000 euros d'impayés pour le premier trimestre mais cela devrait se réguler.

Des pénalités de retard sont désormais demandées aux parents qui ne paieraient pas à temps. Une dizaine de milliers d'euros a ainsi été récupérée.

D'autre part, en décembre, un courrier sera envoyé aux parents pour préciser que leurs enfants ne seront pas repris en janvier s'ils n'ont pas payé le 1er trimestre.

M. Martinovic précise qu'il est possible d'établir un échéancier. Les parents de terminale doivent s'acquitter de l'entièreté de l'année mais il est également possible de demander une dérogation auprès du Conseil de Gestion.

Les représentants du personnel enseignant mentionnent le mouvement social que connaît l'école en lien avec la non-application de l'application salariale votée par le Conseil de Gestion pour septembre 2025. M. Martinovic insiste sur le fait qu'il en parlera lors de l'AG des personnels.

Concernant les projets immobiliers, M. Martinovic annonce que celui de Graficar avance. Ils ont déposé une demande officielle de légalisation du terrain. Cela prend du temps et c'est complexifié par les problèmes politiques actuels de la Serbie.

Pour le projet Colonial Sun, une demande officielle a été déposée à un cabinet d'architecte pour un projet d'école. Là aussi, les votes sont bloqués puisque les comités ne peuvent pas se réunir à cause de la situation politique. Les aspects techniques sont néanmoins à réévaluer notamment par rapport à la présence du tunnel qui passe sous le terrain, cette zone devra rester libre de construction.

M. Martinovic quitte la séance à 17h50.

4 Bilan de rentrée (cadre général)

La structure de notre établissement est identique à celle de l'an passé et conforme à la structure prévisionnelle présentée au dernier CE de juin.

Maternelle : 4 classes TPS-PS, PS-MS, et 2 classes de GS

Il y a peu d'élèves en moyenne section, ce qui explique le double niveau en PS-MS. Si cela n'évolue pas, il risque d'y avoir l'année prochaine un double niveau MS-GS.

Elémentaire : 2 CP, 2 CE1, 2 CE2, 2 CM1 et 2 CM2

Collège : 2 classes au collège par niveau

Lycée : 2 classes de seconde, 1 classe de première (avec deux sous-groupes, BFI et classique) et 1 classe de Terminale (où tous les cours de tronc commun sont dédoublés)

Les effectifs et leur évolution

Rentrée scolaire	2021	2022	2023	2024	2025 (effectifs au 22/09 date de l'enquête de rentrée)	2025 (effectifs au 12/11)
Maternelle	74	73	74	60	61	66
Elémentaire	195	195	192	190	193	194
Collège	167	159	150	154	155	158
Lycée	85	93	96	94	97	98
TOTAL	521	520	512	498	506	516

Composition des effectifs au 12/11 : 516

Français 30.8% - 159 élèves (dont bi-nationaux 95 élèves), en 2024 31,5% de nationalité française
Nationaux 56% -289 élèves ; 54% en 2024, 53% en 2023, 49% en 2022)

Tiers 13,2% - 68 élèves ; 16% en 2023

Nous accueillons 18 nationalités parmi les élèves inscrits cette année.

Les personnels:

Nous avons accueilli à la rentrée 2025 :

en recrutement local :

-M CLIN en Hist-Géo

-M OUZINE en SPC

en contrat de détaché :

-Mme DELBREIL en SVT

-M LUKAWSKI en Hist-Géo

Et M VUKOVIC à la direction du premier degré.

Remplacements en cours d'année :

Poursuites des remplacements en cours

-Mme SPASOJEVIC en remplacement de Mme MILANOV (psychologue)

-Mme BIOTTEAU en remplacement de Mme ARSENIC (PE maternelle)

-Mme IVANOVIC de la vie scolaire 1er degré assure le remplacement de Mme MARKOVIC (ASEM)

Autres remplacements :

-Mme KNEZEVIC (Prof de serbe) est en congé maternité est remplacée par Klara BRAIC-SAMARDZIC

-suite départ Angela DANILOVIC en vie scolaire 1er degré : accueil de Maria DIMITRIJEVIC

-remplacement en Allemand de Mme KUSEVIC par Mme BONCIC

Au total ce sont 88 personnels :

- 2 expatriés

-16 résidents-détachés

-70 personnels de droit local

Les résultats aux examens session 2025

Résultats DNB

STATISTIQUES DNB 2025		
École Française - Belgrade		
RÉPARTITION PAR MENTION		
Mention	Nombre	Pourcentage
TB + Félicitations	6	14.6%
Très Bien	10	24.4%
Bien	17	41.5%
Assez Bien	6	14.6%
Sans mention	2	4.9%
TOTAL	41	100%
INDICATEURS CLÉS		
Indicateur	Valeur	
Nombre total de candidats	41	
Taux de réussite	100%	
Candidats avec mention	39	
% avec mention	95.1%	
Candidats TB ou mieux	16	
% TB ou mieux	39%	
Candidats avec félicitations Jury	6	
% avec félicitations	14.6%	

Le diplôme du brevet sera remis le 24/11 en présence du COCAC, M. Reichman.

Résultats baccalauréat

Session	2025
Nb candidats	32
Taux de réussite	100%
Mention TB FJ	4
Mention TB	3
Mention B	9
Mention AB	6
Mention Passable	10
Elèves refusés	0

Très Bien avec félicitations ($\geq 18/20$) : 4 étudiants (12.5%)

Très Bien (16-17.99/20) : 3 étudiants (9.4%)

Bien (14-15.99/20) : 9 étudiants (28.1%)

Assez Bien (12-13.99/20) : 6 étudiants (18.8%)

Sans mention (10-11.99/20) : 10 étudiants (31.3%)

HOMOLOGATION:

Le suivi de l'homologation : c'est l'enjeu prioritaire de l'année, le dossier a été déposé sur la plateforme en octobre avec l'ensemble des pièces demandées.

Les inspecteurs ont validé la proposition de planning de leur visite des 3 et 4 décembre 2025, toutes les composantes de la communauté scolaire seront consultées.

L'équipe de direction va revenir vers les différents collègues concernés.

Pour rappel, les observations en classe ne sont en aucun cas ni des inspections ni des visites conseils, elles ne sont pas suivies d'entretien, leur format est court (20mn).

Décisions possibles : basculer de nouveau en année probatoire (Suivi à N+1, apporter des compléments au dossier et nouvelle visite) ; suivi à N+2 (pour que l'on ait plus de temps pour l'avancée administrative des projets immobiliers) ; arrêt de l'homologation pour la rentrée 2026.

Point majeur d'attention : la gouvernance de l'école, la sécurité à l'intérieur de l'établissement et les équipements sportifs.

5 Actions pédagogiques

5.1 Nouveau projet d'établissement et projet d'école (pour vote)

Tous les membres du CE ont été destinataires du document.

Ce travail a été validé par notre chef de secteur M Vasseur qui souligne son lien avec le projet de notre Zone.

Mme Leroy et M Psalmon présentent les axes du nouveau PE 2025-2028.

Le plan annuel d'actions devra faire vivre ce nouveau projet et un bilan sera proposé au dernier CE de chaque année scolaire concernée.

Le document sera mis en ligne sur notre site et déposé sur Eduka pour sa bonne diffusion.

Adoption du nouveau projet d'établissement 2025-2028 :

Conditions du vote : 13 votants

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le nouveau PE est adopté et mis en œuvre.

5.2 Plan d'actions du Conseil Ecole-collège

M Vukovic présente le plan d'actions du Conseil école-collège pour l'année scolaire 2025-2026

Il est prévu 3 regroupements cette année.

Des actions inter degré ont déjà été menées cette année (sortie à Carobno Selo CM2/6ème, projet Phytphoto CM1/6ème, commémoration du 11 novembre CM1/1ère)

Le premier conseil "école collège" s'est réuni le 04/11/2025.

Le deuxième aura lieu en janvier et le dernier en fin d'année.

Ces temps forts ont pour but de mettre en relation les équipes du 1er et second degré afin de définir des actions à mener ensemble. Les objectifs sont de faire vivre l'école, d'éviter les ruptures entre les cycles et créer une culture commune de l'enseignement. Au niveau des élèves cela va les mettre en situation de collaboration, de tutorat tout en les mettant dans des situations d'apprentissage innovantes et ludiques.

4 commissions sont mises en place :

Commission EPS : course d'orientation, course solidaire

Commission maths et sciences

Commission langues

Commission culture

Les parents soulèvent la question du niveau de français des élèves arrivant au collège. M. Vukovic indique que la « Commission langues » s'en charge. Des réflexions sont en œuvre pour développer l'usage du français lors des pauses.

5.3 Projet local d'évaluation (pour information)

M Psalmon présente le PLE de manière synthétique. (Document en PJ) qui sera communiqué aux élèves et aux familles.

Le Projet d'évaluation 2025-2026 a été préparé en Conseil pédagogique et formalise notre politique d'évaluation, garantissant la cohérence des pratiques. Il est au service de la progression de l'élève et s'inscrit pleinement dans le cadre du nouveau Baccalauréat (40% de contrôle continu).

Notre politique repose sur la **transparence** et la **bienveillance**.

Clarté des Attentes : Les élèves doivent connaître et comprendre les attendus, les critères et les règles de prise en compte des évaluations avant de composer.

Retour constructif : Toute note est accompagnée d'appréciations explicites pour permettre à l'élève de progresser.

Encadrement de l'Évaluation : Nous rappelons que le **zéro est une note d'évaluation**, qui ne peut pas être utilisée comme sanction disciplinaire.

A. Constitution de la Moyenne

La moyenne trimestrielle sera composée d'un **minimum de 3 notes** pour être représentative du niveau de l'élève, élément crucial pour Parcoursup. Les moyennes annuelles retenues pour le Bac sont arrondies au dixième supérieur.

B. Pondération

Nous distinguons trois types d'évaluations selon leur coefficient (0 à 3) : diagnostique (coef. 0), formative (coef. Intermédiaire) , et sommative (coef. fort). Le point essentiel est que le poids des évaluations intermédiaires **ne doit pas dépasser** le poids des évaluations sommatives périodiques (fort coefficient).

C. Gestion des Absences et Rattrapage

Pour les évaluations à fort coefficient, l'absence doit **obligatoirement être rattrapée**.

L'absence à une évaluation à rattraper entraîne un « Z » **temporaire sur Pronote**.

Le rattrapage doit se faire sur un **sujet différent**.

Toute absence non justifiée à une évaluation de rattrapage ou à l'évaluation-bilan entraîne un **zéro définitif**.

D. Moyenne Non Représentative

Si la moyenne trimestrielle d'un élève est jugée non représentative, une **évaluation-bilan** sera organisée en fin de trimestre, dont la note comptera pour **au moins les deux tiers** de la moyenne.

Pour les absences de longue durée, une évaluation de remplacement sera organisée avant la fin de l'année scolaire si nécessaire. Sa note se substituera à la moyenne annuelle, avec la mention "EA" sur le livret scolaire.

Ce projet assure un cadre d'évaluation juste et rigoureux, aligné sur les exigences nationales, tout en plaçant la progression de l'élève au centre de notre démarche pédagogique.

Le document sera mis à disposition des parents et des élèves du cycle terminal. Il sera révisé chaque année par le Conseil pédagogique.

5.4 Point sur les parcours éducatifs (pour information)

-2025-2026 :

Accueil en résidence de M Aurélien DAVID (du 24 au 28 novembre) projet Phytophoto (CM1 et 6ème, liaison cycle 3)

Accueil en résidence de M Jacques METAIREAU (au printemps) autour de la mythologie grecque

Nombreux projets en lien avec l'Institut Français, le milieu associatif de Belgrade et les écoles et lycées partenaires

-Parcours santé

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1RAMZEvNSEz3ShEv6vi39mo-Qb50dNhEITTVL_FFZ-GY/edit?gid=1144954901#gid=1144954901

M Psalmon et M Vukovic présentent le parcours santé mis en place avec les enseignants et la participation des services de la psychologue scolaire et de l'infirmier. Ils précisent un certain nombre de thématiques sur lesquelles les élèves reçoivent une intervention dans les classes.

Le nouveau programme EVAR et EVARS (pour le secondaire) font l'objet de séances en classe dispensées par les enseignants des équipes pédagogiques.

-PEAC

M Psalmon présente le document qui retrace le parcours artistique et culturel des élèves de l'établissement. Toutes les disciplines concourent à faire vivre ce parcours.

-Parcours citoyen

Monsieur Psalmon présente le parcours citoyen. Il explique que dans ce parcours sont abordées à la fois des questions d'EMC, d'EMI, et d'EDD. Ces questions sont à la fois interdisciplinaires et inter degré et font l'objet de projets qui vont dans ce sens.

-Dossier de labellisation E3D validé lors de la campagne 2024/2025 : poursuite des travaux du

comité de pilotage et animation du club DD tous les lundis par Mme Delbreil, notre référente EDD. La participation envisagée de l'EFB aux premières assises des éco délégués à Istanbul est annulée.

-Parcours Avenir

Monsieur Psalmon, au titre de Prio (Personnel Ressources Information et Orientation) dans l'établissement, présente le plan annuel d'accompagnement à l'orientation dans l'établissement.

Sixième	Acquisition des premiers repères et découverte de soi.
Cinquième	Début de l'Éducation à l'Orientation et Exploration du monde économique.
Quatrième	Construction d'un premier parcours et lutte contre les stéréotypes.
Troisième	Validation du choix d'orientation post-collège et préparation de la transition.
Seconde	Confirmation des intérêts et choix des enseignements de spécialité.
Première	Élaboration du projet d'études et anticipation de la transition.
Terminale	Finalisation du projet et mise en œuvre des candidatures (Parcoursup).

La psy-EN, Mme CHAT de l'académie de Grenoble, viendra en décembre ou en janvier pour rencontrer les élèves du lycée et les parents.

Les parents demandent qu'elle intervienne également auprès des parents de 2nde afin que le choix des spécialités se fasse davantage en connaissance des attendus de certaines formations post-bac.

M. Haïoun quitte la séance à 18h40.

5.5 Dispositif PHARE

M Vukovic et M Psalmon présentent les équipes pHARE , rappellent les grandes lignes du dispositif et les particularités selon le niveau.

Nous cherchons à obtenir la labellisation niveau 1 pour le primaire.

Les objectifs principaux :

Prévenir le harcèlement et le cyberharcèlement
Prendre en charge les situations identifiées
Former l'ensemble de la communauté éducative
Développer une culture de la bienveillance

Les 4 piliers :

Sensibilisation et formation de toute la communauté
Protocole de prise en charge structuré
Implication des élèves (ambassadeurs)
Coopération avec les partenaires et familles

Les particularités selon les niveaux

Primaire (et tout particulièrement le cycle 3) :

10 heures annuelles dédiées
Approche ludique et adaptée (jeux de rôle, albums, vidéos)

Développement de l'empathie
Identification des émotions

Collège :

Programme d'ambassadeurs anti-harcèlement
10 heures annuelles minimum
Focus sur le cyberharcèlement
Développement de l'esprit critique face aux réseaux sociaux

Lycée :

Ambassadeurs avec un rôle de référents
Sensibilisation par les pairs
Prévention du cyberharcèlement et cyberviolences
Lien avec l'orientation et le vivre-ensemble

La nouvelle équipe du secondaire est composée de M. Psalmon, M. Bonfils, M. Doumenc, Mme Vesic, Mme Stochitch, M. Maurat, M. Tellier, M. Savkovic et Mme Spasojevic.

La nouvelle équipe du primaire est composée de M. Vukovic, M. Bojic, M. Savkovic, Mme Spasojevic, Mme Maurat, Mme Petroff, Mme Kunej, Mme Cherville.

Au primaire, l'équipe travaille sur une plaquette de communication à diffuser aux familles. Une adresse mail de signalement a été créée "phare.primaire@efb.rs".

Les actions récentes sont présentées : journée du 06/11 mais aussi formation des ambassadeurs, journée du bien-être en 6ème.

M. Denic quitte la séance à 18h50.

Un café des parents sera organisé le vendredi 21 novembre de 8h15 à 10h au sujet du dispositif pHare.

5.5 Projets d'actions du CVC et du CVL

La parole est donnée aux représentants du CVC et du CVL pour la présentation de leurs projets et la manière dont ils vont mobiliser leurs camarades dans la vie de l'établissement.

CVC :

- décorations de l'Efb à l'approche de Noël notamment ;
- campagne anti-gaspillage à la cantine ;
- mise en place d'un mur d'expression positive.

CVL :

- mise en place d'une semaine d'esprit d'école pour développer une attitude plus positive envers l'école ;
- action humanitaire au moment de Noël (récolte de dons) ;
- implication des élèves dans la décoration de l'école ;
- organisation de la semaine internationale des droits des femmes (invitation de femmes scientifiques) ;
- collecte de petits cadeaux pour les enfants nécessiteux ;
- organisation d'un Secret Santa pour les élèves du lycée et peut-être les 3e...

5.7 Calendrier des rencontre parents-professeurs

M Vukovic et M Psalmon présentent les modalités et le calendrier des rencontres parents-professeurs

1er degré :

3 temps de rencontre avec les parents :

- Réunion de rentrée pendant la 2e semaine de septembre ;
- Du 19 au 22/01 pour la remise des livrets et faire un point intermédiaire sur le niveau de l'enfant
- Du 20 au 23/04 pour la remise des livrets

Pour le secondaire

Réunion de rentrée parents-professeurs de sixième le 15 septembre et parents-professeurs principaux des autres niveaux les 16 et 18 septembre.

Le mardi 16 décembre 2025, Rencontres parents-professeurs à la suite des conseils de classe du premier trimestre.

Décembre-janvier : Réunions d'information pour les parents de 3e (DNB), 2nde (stage de fin d'année et spécialités), 1ère et terminale

Rencontres parents-professeurs à la suite des conseils de classe du deuxième trimestre, avril 2026

Pavle Beslac et Eva Grbovic quittent la séance à 19h15.

5.8 Sorties (pour information)

-projets présentés en conseil d'école le 12/11

-projets du secondaire, liste non exhaustive : ambassade d'Allemagne, musée national...

5.9 Voyages

Pour information : présentation des bilans des voyages à Rome (Raid vert) et à Strasbourg (voyage scientifique)

Point sur les prochains départs 2d degré :

Rome (latinistes et italianistes) du 16 au 23/11 (Mmes KADIC, POTIC et M BONOLAS)

Athènes (MUN élèves de 1ère BFI et EURO) du 27/11 au 1/12(Mme STOCHITCH M LUKAWSKI)

Valence reporté si possible au printemps

Assises des éco délégués à Istanbul, participation annulée de l'EFB

Mathsenjeans sera programmé sur la France et non à Zürich comme prévu initialement

Inter CVL en mars à Chypre

Il est envisagé d'organiser un séjour aux sports d'hiver en France à la fin de l'hiver pour les classes de CM2. Aucune démarche n'a encore été finalisée. M Vukovic reviendra vers les parents dans les meilleurs délais.

-Présentation dispositif ADN Mobilité : M Psalmon présente les modalités d'organisation du dispositif ADN mobilité

Il s'agit d'un **programme d'échange scolaire international de l'AEFE Public concerné :** Principalement les **élèves de Seconde** (dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger, ainsi que quelques lycées en France).

Objectif : Permettre aux élèves d'effectuer une partie de leur année scolaire dans un autre établissement du réseau pour vivre une **expérience d'échange unique**, découvrir une nouvelle culture et développer leur autonomie.

Modalités d'échange : L'échange se fait en général :

En solo : les deux élèves sont simultanément dans les établissements, mais ne se croisent pas.

En duo : les deux élèves sont successivement dans les établissements (ils sont ensemble sur une période).

A l'EFB nous préconisons le mode DUO. A ce jour, trois dossiers ont été déposés.

5.10 Révision des règlements intérieurs

-RI de la maternelle

-RI de l'élémentaire

M Vukovic présente les modifications apportées au RI de la maternelle et au RI de l'école élémentaire. Ces modifications ont été présentées au Conseil d'École du 12/11.

Mme Petroff quitte la séance à 19h30.

Décision :

Le conseil d'établissement adopte les modifications des 2 règlements intérieurs de l'école primaire (maternelle et élémentaire).

Conditions du vote : 9 votants

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Les modifications proposées du RI du premier degré sont adoptées dans leur ensemble.

6 Gestion des ressources humaines

-Plan de formation 2025/2026

Les personnels de l'établissement ont accès à des formations professionnelles, proposées par l'Institut régional de formation de l'AEFE, dans notre zone géographique. Ces formations permettent aux personnels à la fois d'actualiser leurs connaissances sur les programmes et les nouvelles pédagogies mais elles permettent de façon générale une montée en compétences de tous les personnels. Les inscriptions se font désormais sur la plateforme de l'AEFE, nommée ATENA. La cellule de formation s'est réunie le 16/09/2025 pour étudier les demandes de formation faites par les personnels. Une première validation a été faite par la CFC, une seconde par l'IRF.

Cette année, les demandes de formation pour l'EFB sont les suivantes :

48 stages de zone (ZESE) validés en CFC.

3 enseignants sont proposés à programme individualisé de formation professionnelle qui dure sur l'année.

Comme demandé par les représentants des personnels, le tableau récapitulatif des stages est partagé et accessible à tous. Il est toujours possible qu'un stage soit annulé au dernier moment, de la même façon, chaque fois que l'IRF nous signale des places disponibles, nous les proposons aux

collègues concernés.

Pour rappel, il est important que des temps soient consacrés à la mutualisation (cf AXE 2, objectif 2 du nouveau PE)

Plusieurs missions de formation en établissement sont prévues :

Ce plan de formation fait l'objet d'un vote :

Décision :

Le conseil d'établissement adopte le plan de formation des personnels 2025 - 2026

Conditions du vote : 9 votants

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

-Rappel et point sur la carte des emplois 2026

La proviseure rappelle la carte des emplois pour 2026-2027 c'est-à-dire la liste des postes vacants et susceptibles de l'être parmi les personnels de l'AEFE et qui seront détachés.

L'évolution possible des postes peut se faire dans le sens du maintien, de la suppression ou de la transformation du poste. Le rôle du conseil d'établissement est d'informer ou d'émettre un avis sur la carte des emplois en cas de modification.

Pour RAPPEL dans notre établissement : 2 postes de détachés sur missions d'enseignement est vacant pour la rentrée 2026. - Le poste n° 11054 SES et le poste n° 12936 de professeur des écoles.

Deux postes sont susceptibles d'être vacants : Poste N°11056 de CPE/Prov-adj et Poste N°12933 en Sciences physiques et chimiques.

L'instruction des dossiers de candidature est en cours

Le calendrier de la campagne ayant été modifié, la CCPL se tiendra le 10 décembre prochain.

Avis du Conseil d'établissement sur le maintien des postes de détachés en SES et de professeur des écoles :

Conditions du vote : 9 votants

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

M. Vukovic, M. Gavrilovic, Mme Karadarevic quittent la séance à 19h45.

7 Questions diverses

-attention au calendrier des examens qui sera reconduit comme l'an passé avec des possibles épreuves du second groupe début juillet, obligation de rester disponible pour les personnels et présent pour les élèves de Terminale.

Pour les élèves de la ZESE, l'EAF a lieu le même jour que l'épreuve de mathématiques, ce qui pose la question d'égalité par rapport à la France. Une demande a été faite auprès de l'AEFE et est en cours d'étude.

-préparation du calendrier 2026 2027, toujours la même problématique des congés de Noël

Madame LEROY remercie l'ensemble des participants

